

	COMPTE-RENDU	Code : ENR_GEDIF_02
	Comité de pilotage du contrat-cadre d'Action Sociale du CDG88	Version : v02 du 08/02/2023
		Page 1 sur 3

Objet

Comité de pilotage du contrat-cadre
d'Action Sociale du CDG88 – Analyse de l'année 2024

Dates

Réunion du 8 avril 2025
Analyse Plurélya actualisée au 25/04/2025

Horaires

De 14h à 17 h

Lieu

CDG88

Participants présents

Mr BALLAND Michel
Mme SYLVESTRE Danièle
Mme GORNET Océane
Mme MENARD Cécile
Mr ROBERT Vincent
Mr ETIENNE Richard
Mr BERTRAND Guillaume
Mr FRANCOIS Laurent
Mme DUVAL Noémie

Absents excusés

Mr HENRIOT Jean-Marie
Mme KLIPFEL Elisabeth
Mme PIAGET Françoise
Mr PARMENTELAT Pascal
Mr SCHEER Frédéric
Mr METZ Frédéric
Mme ANDRES Delphine
Mme BEN ISMAIL Sarah
Mme PATOU Sophie
Mr THOMAS Reynald

ORDRE DU JOUR

1.	Introduction	1
2.	Pass Resto – Swile	1
3.	Pass Social – Plurélya	2

SUJETS ABORDÉS

1. Introduction

L'objectif de cette réunion est de faire le bilan de l'année 2024 tant au niveau des adhésions, qu'au niveau de l'utilisation des différents dispositifs par les agents bénéficiaires.

Les adhésions des collectivités ont progressé durant l'année 2024 malgré un contexte réglementaire et budgétaire difficile. En effet, les moyens des collectivités semblent être de plus en plus restreints et les nouvelles obligations en matière de Protection Sociale Complémentaire excluent l'Action Sociale des priorités des collectivités.

2. Pass Resto – Swile

Introduction au sujet de la réglementation des Titres Restaurant pour l'année 2025 :

Un projet de loi est en cours visant à :

- Supprimer complètement les Titres Restaurant papier (qui ne sont quasiment plus acceptés par les commerçants) ;
- Ouvrir la possibilité d'utiliser les Titres Restaurant les dimanches pour tous les salariés y compris ceux ne travaillant pas le week-end (suite à des mécontentements des restaurateurs) ;

Guillaume BERTRAND de l'entreprise Swile nous présente l'analyse de l'année 2024 pour la partie Titre Restaurant :

- 5 nouvelles collectivités ont adhéré en 2024 pour 69 agents bénéficiaires ;

	COMPTE-RENDU	Code : ENR_GEDIF_02
	Comité de pilotage du contrat-cadre d'Action Sociale du CDG88	Version : v02 du 08/02/2023
		Page 2 sur 3

- Au 31.12.2024, il y avait 30 collectivités adhérentes pour 196 agents ;
- 90 936€ de Titres Restaurant ont été crédités sur les cartes des agents ;
- 100% des cartes envoyées aux agents ont bien été activées et 98,54% des agents ont bien utilisé leur carte ;
- 95,67% des montants distribués aux agents ont été dépensés avec en moyenne une dépense de 15,38€ à chaque utilisation ;

Il est précisé que Swile envoie des alertes automatiquement aux agents lorsque leur compte affiche un solde de 100€ ou plus afin de les inciter à utiliser leur carte.

- 93,35% des transactions aboutissent au paiement ;
- Dans les 7% qui n'aboutissent pas, **67%** des cas de refus sont dus **au dépassement du montant journalier** légal de 25€/jour. Il est alors conseillé de refaire une communication au sujet du plafond journalier aux agents et indiquer qu'il convient de découper leurs paiements : 25€ en carte Swile et le reste par un autre moyen de paiement. Les autres motifs de refus sont : solde insuffisant et utilisation un dimanche ou jour férié ;
- **48,9%** des dépenses ont été réalisées dans des **restaurants indépendants**, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (peut-être dû au marché de la restauration dans les secteurs ruraux), 42,5% en grande distribution et le reste des dépenses soit, seulement 8,5%, des dépenses ont été réalisées dans des chaînes de restaurants ;
- 14,6% des comptes Swile sont jumelées avec les cartes bancaires personnelles des agents (afin d'éviter les refus de paiement pour solde insuffisant ou dépense journalière atteinte), ce qui est plutôt élevé par rapport à d'autres utilisateurs du secteur public ;
- De même que pour les paiements via mobile ou montre connectée, (carte Swile dématérialisée sur le téléphone avec paiement en sans contact), 13,8% des agents l'ont utilisée en 2024 ;
- Durant l'année 2024, 47 demandes ont été transmises au service client, essentiellement liées à la mise en place après l'adhésion ;

Des actions ont été réalisées afin d'améliorer le parcours et développer les adhésions : gestion informatique, formation du CDG88 à la plateforme de commande pour accompagner au mieux les collectivités adhérentes, présence à l'événement du CDG88 « Open88 », ainsi que d'autres actions de communication et rencontres sont à organiser.

Conclusion : Le bilan global est positif ! Le CDG88 est précurseur dans la mise en place d'un accord-cadre à destination des collectivités, ce qui est un plus car l'ensemble des collectivités adhérentes ne proposeraient pas les Titres Restaurant à leurs agents en l'absence de cet accord-cadre. Au-delà de l'aspect budgétaire, cette prestation est un réel atout pour l'attractivité de la collectivité (réel pouvoir d'achat pour les agents).

Les agents ayant accès à la prestation en sont satisfaits et l'utilisent pleinement. Il convient de maintenir les efforts de développement pour que d'autres agents puissent en bénéficier.

3. Pass Social – Plurélya

Laurent FRANCOIS, responsable développement de l'association Plurélya, nous présente l'analyse de l'année 2024 pour la partie prestations sociales et culturelles.

Il rappelle l'arrivée de Noémie DUVAL, responsable du secteur Grand-Est, qui sera la référente pour les échanges avec le CDG88.

- 55 collectivités étaient adhérentes au Pass Social du CDG88 au 31.12.2024 pour 457 agents bénéficiaires ;
- Au niveau national Plurélya compte 1 040 collectivités adhérentes pour 75 000 agents bénéficiaires ;
- 1 099 dossiers ont été payés dont notamment :

- 387 pour la billetterie (dont 70 achats de cartes cadeaux à tarifs réduits y compris pour des supermarchés);
 - 137 allocations scolaires ;
 - 108 cartes culture ;
 - 107 allocations cadeau de Noël ;
 - 80 épargnes chèques-vacances.
- Les demandes sont traitées dans un délai moyen de 48 heures ;
 - Le montant des **cotisations encaissées** par Plurélya s'élève à **75 276,82€** ;
 - Le montant des **prestations versées** aux agents s'élève à **62 100,55€** ;
 - **Ainsi le taux de retour** (rapport entre les cotisations encaissées et les prestations payées) **est de 82,50%** (était de 79,32% lors de la réunion au 08/04/2025). Une belle progression par rapport à l'année 2023 qui était la première année de lancement du contrat-cadre avec un taux de retour qui était de 67,01% (59 006€ de cotisations et 39 542,80€ de prestations). Ce dernier avait permis une rétribution en avoir de 5% à toutes les collectivités adhérentes au dispositif. Conformément aux dispositions contractuelles, aucune restitution ne pourra être réalisée cette année (Taux de retour supérieur à 75%).

RAPPEL des conditions de restitution applicables :

Taux d'utilisation	Taux de restitution
< 60%	10% de la cotisation N-1
Entre 60% et 75%	5% de la cotisation N-1
Entre 75% et 100%	Maintien de la cotisation
> 100%	Rattrapage de cotisation

- La plupart des collectivités adhérentes ont retenu la formule n°1 (à 99€) ou 2 (à 199€) ou la formule solidaire S1 (à 119€);
- Il est constaté que l'utilisation est très élevée dans certaines collectivités (plus de 100% de taux de retour), il serait avantageux pour les agents de proposer une formule supérieure à la collectivité (campagne à réaliser);
- A contrario, d'autres collectivités sont restées à 0% de taux de retour et vont être contactées très prochainement par le CDG88 pour trouver des solutions (concerne généralement des collectivités composées de 1 à 2 agents bénéficiaires).

Enfin, nous avons eu un rappel concernant les nouveautés 2025 : nouvelles formules solidaires (avec des montants plus attractifs pour les différents budgets des collectivités, précisions sur l'ajout de frais d'envoi, les nouveaux partenariats, accès à un simulateur de prestation dans chaque espace personnel des agents, création d'un compte de démonstration pour les référents des collectivités...

Conclusion : Les adhésions au Pass Social progressent plus vite que les adhésions au Pass Resto et l'utilisation est très satisfaisante grâce à un travail de communication et de formation par le service du CDG88. Des actions spécifiques et plus ciblées vont être réalisées en 2025 (éventuellement par l'intermédiaire des représentants du personnel).

L'équipe du service Protection Sociale Complémentaire et Action Sociale du CDG88 reste à votre disposition pour tout complément d'information via ORA ou par téléphone au 03.54.04.62.67.